



Je viens d'etre avertie du deces et de l'enterrement de ma mere

Par **maussane13**, le **11/06/2013** à **08:36**

Bonjour, je suis anéantie car je viens d'apprendre le décès depuis plus d'une semaine de ma mère. La maison de retraite avait pourtant ordre de me prévenir des qu'il se passait le moindre problème. J'habite à 400kms et je n'ai pas la possibilité d'aller rendre visite à mes parents dans cette maison de retraite. Personne ne m'a prévenu mes frères ont exigés que je ne sois pas averti. De quel droit, que puis-je faire contre la direction de la maison de retraite et à mes frères pour m'avoir exclu délibérément. La perte de ses parents est toujours un choc, mais là j'ai tellement mal et tellement en colère que je vis un véritable cauchemar. Merci de m'apporter votre aide.

Par **cocotte1003**, le **11/06/2013** à **13:13**

Bonjour, pour ce qui est de vos frères, il n'existe aucune loi leur imposant de vous prévenir, cordialement

Par **moisse**, le **11/06/2013** à **15:37**

Bonjour,
Lors du dossier constitué à l'entrée en maison de retraite (EHPAD) on indique les coordonnées des personnes à avertir en cas d'incident, et bien sûr de décès.
En général l'administration de l'établissement suit la liste et prévient la première personne qu'il arrive à joindre.
Si vous voulez impliquer la maison de retraite il va donc falloir prouver une faute de

sa part.

Par **jibi7**, le **11/06/2013 à 16:04**

Selon l'age et l'etat de santé de votre mère,surtout si elles était fragile ou dépendante, elle devait être protégée et respectee. Sauf décision consciente et motivee de sa part la maison de retraite avait a respecter les liens familiaux avec tous ses enfants et ne pas créer de differents entre eux a cet egard.rnAu minimum je pense que si vous signalez ce fait à l'organisme tutélaire , ddass etc..ou a Mme Touraine ce sera considéré comme maltraitance . rnOn se demande pourquoi votre mere a du être privee de vous faire ses adieux comme a tous ses enfants.rnSi cela cache autre chose (au niveau de l'heritage etc..) il faudra demander une enquete.. et porter plainte.